

PAR COURRIEL

Québec, le 30 avril 2018

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-048

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 25 avril dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision opposant Jacques Gagnon à la CPTAQ, rendue entre le 1^{er} mai 1996 et le 1^{er} avril 1998, portant le numéro de dossier de la CPTAQ 234381.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision